

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur Jean GORIOUX, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des Elections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par Monsieur Jean GORIOUX- Tête de liste « Ensemble valorisons et dynamisons la vie de notre Commune » a recueilli 381 suffrages et a obtenu 19 sièges.

2 - ELECTION DU MAIRE.

Le doyen de l'assemblée Monsieur Gérard BAYLE préside et demande « Qui est candidat ? Monsieur GORIOUX Jean se porte candidat.

Après dépouillement, par 17 voix POUR et 1 Blanc, Monsieur Jean GORIOUX est proclamé Maire et est immédiatement installé.

3 - CREATION DES POSTES D'ADJOINTS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide la création de 3 postes d'Adjoints au Maire.

4 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

Une liste de 3 noms est proposée par le Maire et est soumise au vote du Conseil Municipal. Après dépouillement, la liste BAYLE Gérard est élue par 18 Voix.

Gérard BAYLE, Pascale BERTEAU et David PACAUD sont donc élus Adjoints au Maire et sont immédiatement installés.

5 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal fixe le taux d'indemnité de fonction du Maire à 35% et le taux d'indemnité de fonction des adjoints à 13.20%.

6 - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal donne délégations au Maire.

Affiché le 27 mai 2020

Le Maire,
Jean GORIOUX



1- AUTORISATION PERMANENTE DES POURSUITES ACCORDEE AU COMPTABLE PUBLIC ET DETERMINATION DES SEUILS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre de saisie banque et de saisie détenteur. Les seuils fixés sont : saisie banque 500€, ouverture forcée des portes : 1500€ et ventes 1500€.

2 - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES LES COMPOSANT.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal fixe la composition des commissions communales conformément au tableau en annexe.

3 - FORMATION DES ELUS LOCAUX.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal approuve les orientations données à la formation des élus et fixe à 1500 euros le montant de la dépense pour l'année 2020.

4 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA FORMATION DES ELUS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur pour la formation des élus.

5 - DELEGATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne David PACAUD comme représentant communal auprès du syndicat départemental de la voirie.

6 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne la commission d'appel d'offres :
Membres titulaires : Vincent PERRIER, Gérard BAYLE, Mathilde HARBELOT
Membres Suppléants : Jean-Michel JOURDAIN, Pierre-François MARCHAND et Marylène CORNUAUD.

7 - PROPOSITION EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal propose une liste de 24 contribuables (GUILLON Jean-Claude, MOINET Didier, SARCY Raymonde, BRILLOUET Jacky, DELABROUSSE Geneviève, COUZINET Marie-Claude, DELANNOY Marie-Claude, GROUS Béatrice, CHEVALIER James, AUDUBERTEAU Chantal, GUILLET Rémi, BROTIER Jean-Michel, JACQUES Bernadette, RIDEAU Dominique, GRASSET Alain, BAUDINAUD Michel, MUNSCH Dany, BERNARDIN Patrick, LOISEAU Jean-Baptiste, DAVID Dylan, ARGENTIERI-LUCAS Barbara, DOUBLET Amaud, GORICHON Frédéric, VIAUD Béatrice) à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, en vue de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

8 - DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT INFORMATIQUE SOLURIS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne ses représentants :
Délégué titulaire : Joël DULPHY
Délégués suppléants : Maëlle FLAIRE et Marylène CORNUAUD.

9 - EAU 17 – DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL AU SEIN DU COLLEGE AUNIS SUD POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne Jean-Michel JOURDAIN en tant que délégué.

10 - RENOUELEMENT DES DELEGUES AU COMITE DU SDEER – DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR AU COLLEGE ELECTORAL DU CANTON.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne David PACAUD en tant que délégué.



SAINT GEORGES
DU BOIS 17

11 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE.

A 13 voix POUR Jean-Charles SAVINEAU et 5 voix pour Vincent PERRIER, le Conseil Municipal élit JC. SAVINEAU comme correspondant défense.

12 - DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne Marylène CORNUAUD au collège des élus et Véronique LAMOTHE au collège des agents.

13 - DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL AUX COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES DU SMCA.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne Gérard BAYLE en qualité de référent communal.

14 - COMMISSION COMMUNALE DE LA FORET SECTIONNALE DE POLEON.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal fixe la composition de la commission communale de la forêt sectionnale de Poléon : PERRIER Vincent - COISLIER Stéphane - PACAUD David - GAUVIN Francis - GUERIN Thierry - BERRY Lyonnell - MARCHAND Pierre-François - GAUVIN Jean-Michel - GANDOUET Alain.

15 - FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal fixe à 11 le nombre d'administrateurs au conseil d'administration du CCAS.

16 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne : Pascale BERTEAU, Vincent PERRIER, Ludivine BONACKI, Gérard BAYLE, Mathilde HARBELOT pour siéger au Conseil d'Administration.

17 - CREATION DE POSTES DE CONSEILLERS DELEGUES ET DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide la création de 5 postes de conseillers délégués.

18 - INDEMNITE DE FONCTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.

A 10 voix pour, 7 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal fixe à 5% le taux d'indemnité de fonctions des conseillers municipaux délégués.

19 - DESIGNATION D'UN DELEGUE RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne Joël DULPHY en délégué responsable traitement et Véronique LAMOTHE en délégué référent opérationnel.

20 - REGULARISATION D'UN EMPRUNT SERVICE ASSAINISSEMENT EN SOLDE DEBITEUR.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide la régularisation de l'échéance d'un montant de 3728.85€ par une opération d'ordre non budgétaire.

21 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels de remplacement.

Affiché le 26 juin 2020
Le Maire,
Jean GORIOUX



1- ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

2 - CLOTURE DU BUDGET CCAS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide la clôture définitive du budget du CCAS.

3 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PRINTEMPS DES TOUT-PETITS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DU BOIS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat avec le département pour le printemps des tout-petits et autorise sa signature par le maire.

4 - PROJET D'ARRETE DE CIRCULATION DEPARTEMENTAL : AVIS SUR LE RELEVEMENT A 90 KM/H SUR LA RD 911.

Par 16 Voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal donne un avis favorable au relèvement de la vitesse maximale autorisée à 90km/h sur le tronçon de la RD 911.

5-CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION ET SUIVI PIEZOMETRIQUE.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et le suivi piézométrique sur la commune de St Georges du Bois proposé par la région et autorise la signature par le Maire.

6 - VENTE D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LE GEORGIPOLITAIN ».

A l'Unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de la parcelle AB0582 lot 2 du lotissement d'une superficie de 344 m² au prix de 31 992 €.

7 - DECISION MODIFICATIVE POUR LE REMBOURSEMENT D'UN EMPRUNT IN FINE.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 sur le budget principal équilibré en recettes-dépenses investissement au 1645 à 128 000 € pour le remboursement d'un emprunt.

8 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2019.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'alimentation et l'assainissement en eau potable d'EAU 17.

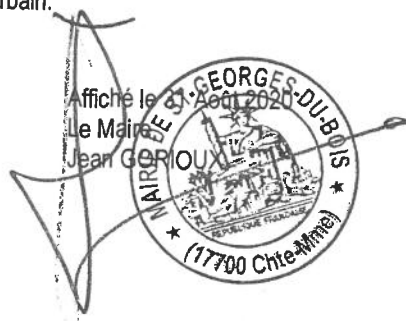
9 - DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES AU NIVEAU DE LA CDC DE SURGERES.

Jean GORIOUX, membre titulaire est élu A l'Unanimité
Mathilde HARBELOT, membre suppléant est élue A l'Unanimité.

DECISION DU MAIRE :

Monsieur Le Maire a informé le Conseil Municipal des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Municipal.

Décision 2020/01 : Renoncations aux droits de préemption urbain.



1 – Avenant n°1 au lot n°1 MAÇONNERIE – PIERRE DE TAILLE – Restauration de l'église.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°1 lot n°1 – MAÇONNERIE- Pierre de Taille d'un montant de – 2759, 85 HT.

2 – Rapport d'activités de la Communauté de Communes Aunis Sud.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal délibère sans observations sur le rapport d'activités 2019 de la CDC.

3 – Décision Modificative – Budget Principal.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 en vue de l'achat du tableau de l'école Maternelle.

INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2184 (21) - 65 : Mobilier		800,00		021 (021) : Virement de la section de fonction	800,00
		800,00			800,00
FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement		800,00			
6067 (011) : Fournitures scolaires		-800,00			
		0,00			
		Total Dépenses	800,00	Total Recettes	800,00

Affiché le 28 Septembre 2020

Le Maire,
Jean GORIOUX



1 – F.P.I.C. 2020 : MODALITES DE REPARTITION DU REVERSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES COMMUNES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répartir pour 2020 le FPIC en mode dérogatoire libre suivant le tableau ci-dessous.

Collectivité	FPIC 2020
CdC Aunis Sud	297 468,00 €
Aigrefeuille d'Aunis	68 540,00 €
Anais	6 806,00 €
Ardillières	16 447,00 €
Ballon	16 536,00 €
Bouhet	18 246,00 €
Breuil la Réorte	9 538,00 €
Chambon	17 297,00 €
Ciré d'Aunis	25 286,00 €
La Devisé	21 671,00 €
Forges	24 782,00 €
Genouillé	18 267,00 €
Landrais	15 936,00 €
Marsais	17 670,00 €
Puyravault	12 364,00 €
Saint Crépin	5 009,00 €
Saint Georges du Bois	33 609,00 €
St Pierre La Noue	31 322,00 €
Saint Mard	26 478,00 €
Saint Pierre d'Amilly	9 007,00 €
Saint Saturnin du Bois	16 928,00 €
Surgères	110 606,00 €
Le Thou	35 033,00 €
Virson	15 379,00 €
Vouhé	13 341,00 €
TOTAL	883 566,00 €

2 – DON A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES-MARITIMES D'UN MONTANT DE 1000 Euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue une subvention exceptionnelle de 1000 Euros à l'association des Maires des Alpes-Maritimes dans le cadre des secours suite à la tempête alex.

3 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES CANTINE

A l'unanimité, le conseil municipal, admet en non-valeur des titres de recettes pour 427 € correspondant à des dettes de cantine des années 2016 à 2019.

4 - DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité le conseil municipal, valide la décision modificative n°3 relative à l'investissement :

Pour la réfection d'un portail au cimetière et des travaux sur la chaudière bois, il faut réajuster les crédits

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération

2138 (21) - 56 : Autres constructions	900,00
21578 (21) - 59 : Autre matériel et outillage de voirie	-4 100,00
2188 (21) - 75 : Autres immobilisations corporelles	3 200,00
Total Dépenses	0,00



Affiché le 26 octobre 2020
Le Maire,
Jean GORIOUX

1 - Exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur les Communes de Saint Georges du Bois, Benon

Monsieur Le Maire et Monsieur Anthony FABRET se retirent, Monsieur Gérard Bayle présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc éolien proposé par la Société PE DE MOUCHEUNE détenue par le Groupe VALECO ; Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de saint Georges du bois Benon. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - VOTE : Pour : 6 – Contre : 9 – Abstention : 1

Il se prononce défavorablement sur ce projet.

2 - ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITE DE SAINT GEORGES DU BOIS

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer des chèques cadeaux à l'ensemble de ses agents à l'occasion de la fête de Noël d'un montant de 40 Euros par agent.

3 - FIXATION DES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES

A l'unanimité, le conseil municipal complète par les chèques cadeaux la liste des dépenses à imputer au compte 6232.

4 - ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION 17

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021. L'attributaire du marché est ALLIANZ VIE courtier GRAS SAVOYE

5 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols avec la Communauté de Communes Aunis Sud

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations des droits des sols avec la Communauté de Communes Aunis Sud

6 - Signature d'une convention pour mission d'esquisse concernant l'aménagement de la Rue du Fourneau avec le Syndicat Mixte Départemental de la voirie des Communes de Charente-Maritime

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la mission de maîtrise d'œuvre et de relevé topographique du syndicat de la voirie et autorise le maire à signer la convention avec le syndicat.

7 - ACCEPTATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN COMMUNAUTAIRE EXCEPTE SUR LES ZONES ECONOMIQUES

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la délégation du droit de préemption urbain sur les Zones AU et U à vocation d'habitat du PLUIH.

8 - VENTE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LE GEORGIPOLITAIN » - AB 593 au 146 Rue de la Closerie

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la vente de la parcelle AB 593 lot 13 D'une surface de 468 m2 pour 43 524 € à Monsieur RECOURSE.

9 - VENTE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LE GEORGIPOLITAIN » - AB 589 au 183 Rue de la Closerie

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la vente de la parcelle AB 589 lot 9 du lotissement georgipolitain d'une surface de 459 m2 pour 42 687 €, à Madame DUTHIL.

10 – DECISION MODIFICATIVE

A l'unanimité, le conseil municipal, valide la décision modificative 4 équilibrée en recette dépenses à 52 650 E en investissement et 12 650 € en fonctionnement.

11 – Protocole de communication interne – municipalité de Saint Georges du Bois

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le protocole de communication mis en place.

Décisions du Maire :

Monsieur Le maire a informé le Conseil Municipal des décisions prises en applications des délégations données par le Conseil Municipal

- Demande de subvention départementale pour les travaux Rue du Chagnolet pour 8 483 E HT
- Acceptation d'un don de l'Association de Parents d'Elèves pour 1 500 €
- Acceptation d'indemnité de sinistre subi par le local chasse d'un montant de 33 291.47 €
- Renonciations aux droits de Prémptions urbains.

INFORMATION :

Monsieur Le Maire a informé le Conseil Municipal de l'adhésion et du retrait des membres au sein de l'UNIMA.

Affiché le 27 novembre 2020

Le Maire,

Jean GORIOUX

